

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE
(PEDT)
Commune de La Roche-sur-Foron
Années scolaires : 2022-2025



Collectivité territoriale : LA ROCHE-SUR-FORON (74800)
Date de présentation du projet : Juillet 2022
Nom de la correspondante : Laurence Sage
Fonction : Responsable du Service Education
Adresse : 70 Avenue Jean Jaurès
Téléphone : 04.50.97.62.92
Adresse électronique : service.scolaire@larochesurforon.fr
Territoire concerné : Commune de La Roche-sur-Foron
Nombre d'enfants potentiellement concernés : 457 élèves
Nombre d'établissements d'enseignement scolaire : 3 groupes scolaires élémentaires publics

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

2. CONTEXTE

2.1 La situation géographique

2.2 La population

2.3 La vie associative

2.4 Les services municipaux culturels

2.5 Les installations sportives rochoises

3. OFFRES ROCHOISES DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

3.1 La petite enfance de 0 à 3 ans

3.2 Les écoles rochoises et offres municipales sur le temps scolaire (3 à 11 ans)

3.2.1 Présentation des écoles rochoises

3.2.2 Participations de la ville à la vie scolaire

- Le Contrat Local à la Scolarité (CLAS)
- Les parcours culturels
- Les parcours sportifs
- Les Bibliothèques Centre de Documentation (BCD)
- L'informatique à l'école
- Le service de restauration scolaire

3.2.3 Les activités extra-scolaires

3.3 Les 12-17 ans

4. LE TEMPS PERISCOLAIRE - PROJET 2022-2025

4.1 Les accueils périscolaires existants

4.1.1 Les horaires

4.1.2 Le contenu

4.1.3 La tarification

4.1.4 Une journée type en périscolaire

4.2 Les réflexions engagées pour la ré-écriture du PEDT 2022-2025

4.2.1 Une construction riche d'échanges

4.2.2 Les orientations du PEDT (objectifs, actions et critères d'évaluations)

4.2.3 Les animations des accueils périscolaires 2022-2025

4.3 L'évaluation du projet 2022-2025

4.3.1 Rôle des commissions et leurs fréquences

4.3.2 Les critères d'évaluation

1. PREAMBULE

Ce troisième PEDT 2022-2025 a été élaboré avec l'ensemble des co-éducateurs rochois (enseignants, parents, animateurs, agents communaux, intervenants et associations).

Il prend en compte les dispositifs contractualisés (CLAS, parcours culturels, CEJ, ...) existants sur le temps scolaire et les projets d'écoles, définissant ainsi le cadre d'un parcours éducatif cohérent et de qualité lors des temps périscolaires : matin, midi et soir.

Axe structurant de la politique éducative de la commune, le PEDT vise à aider les jeunes à construire peu à peu leur place de citoyen, renforcer leur plaisir d'apprendre et leur permettre d'être acteur de leur réussite.

2. CONTEXTE

2.1 La situation géographique

La ville de la Roche-sur-Foron est située dans le département de la Haute-Savoie en région Rhône-Alpes. Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) qui est composée de 2 villes : Saint-Pierre en Faucigny et La Roche-sur-Foron et 7 villages : Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle Rambaudo, St Laurent, St Sixt.

Ville urbaine, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée au centre du département, à l'entrée de la vallée de l'Arve et à proximité de Genève.

La Roche-sur-Foron est aujourd'hui considérée comme la deuxième cité historique de Haute-Savoie.



2.2 La population

Ville centre de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) La Roche sur Foron bénéficie :

- D'un territoire attractif qui connaît une croissance démographique affirmée depuis plusieurs décennies
- D'une croissance démographique positive pour l'ensemble du territoire, même si celle-ci est plus prononcée pour certaines communes
- D'un territoire jeune avec quelques premiers signaux d'un vieillissement de la population avec une tendance à la gérontocroissance à prévoir dans les années à venir.

Elle représente plus de 39 % de la population totale de la CCPR estimée à 28038 habitants en 2019.

La Roche sur Foron est une commune de 11147 habitants où la place des enfants et des jeunes est très importante.

Les écoles rochoises c'est aussi ...en quelques chiffres

3970 élèves scolarisés,

457 en maternelles dont 352 Rochois

712 en élémentaires dont 631 Rochois

1612 en collèges dont 610 Rochois

1189 en lycées dont 204 Rochois, ce qui conduit la municipalité à solliciter un projet de lycée public sur le territoire.

2.3 La vie associative

Le projet éducatif territorial mobilise aussi le mouvement associatif local.

La commune de La Roche-sur-Foron compte sur son territoire plus de 240 associations. Celles-ci sont présentes dans tous les domaines : sportif, culturel, artistique, de loisirs, relatives à l'environnement. Ouvertes à tous, elles permettent de pratiquer les activités les plus variées en utilisant les installations communales mises à leur disposition : équipements sportifs et culturels, maison des associations. Ce tissu associatif, dense et d'une grande richesse, est un élément essentiel en matière de qualité de vie. Il met à la portée de chacun des éléments d'épanouissement.

Les 2 plus importantes de ces associations sont :

La MJC Centre Social

Phare de l'Education Populaire et de la culture, depuis 1965 sur le Pays Rochois.

La MJC Centre Social est une association disposant des agréments de Centre Social, Familles et Jeunes. Elle vise par son action d'animation locale, à proposer dans et hors ses murs, des lieux et des moments de mixité sociale, de dynamique interculturelle et intergénérationnelle. Elle a pour ambition de devenir un lieu de ressource et d'appui aux initiatives habitantes pour favoriser l'épanouissement et le pouvoir d'agir.

En quelques chiffres, c'est près de 2000 adhérents, plus de 12000 usagers, 12 permanents et 150 bénévoles. Elle propose :

- Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- Un espace familial et convivial pour petits et grands
- L'aide à l'utilisation des outils numériques
- Une permanence d'aide aux démarches administratives
- Le CLAP, pôle d'éducation à l'image et de production audiovisuelle
- Un espace d'art contemporain, l'Angle, avec 4 expositions temporaires par an
- Un cinéma, Le Parc, qui en plus des 200 films par an dont de nombreux films jeunes publics
- Une saison de spectacles vivants
- 70 activités de loisirs, artistiques et sportives de 0 à 102 ans
- Des stages et des animations ponctuelles, tout au long de l'année en partenariat avec d'autres associations

L'Office Rochois des Sports

Association loi 1901 qui regroupe représentants des clubs sportifs et élus. Il a pour mission d'élaborer la politique sportive municipale et de participer à sa mise en oeuvre. Chaque année, il remet à jour un catalogue d'une dizaine de pages intitulé : « Tous les sports en Pays rochois ». Ce document est un lien utile entre une trentaine de ces associations adhérentes et les Rochois. Il apporte l'information de base pour contacter les responsables d'associations afin de finaliser les démarches.

Ce tissu associatif, dense et d'une grande richesse, est un élément essentiel en matière de qualité de vie. Il met à la portée de chacun des éléments d'épanouissement personnel.

La commune est jumelée avec la ville de **Stockach** (près du lac de Constance) en Allemagne depuis 1972, avec la ville de **Saint Renan** (Finistère) depuis 1996 et la ville de **Candello** (à la sortie du val d'Aoste) en Italie depuis 2002.

2.4 Les services municipaux culturels

La médiathèque

La médiathèque municipale se situe dans le quartier historique du Plain Château.

Elle propose un programme d'animations culturelles pour tous les âges.

Pour exemple « le salon de la littérature » : Organisé conjointement par la Mairie de la Roche sur Foron, via son service médiathèque, et l'Education nationale, le salon permet aux classes des écoles du pays rochois et alentours de découvrir et de s'approprier des livres de littérature jeunesse.

L'École Municipale de Musique

Créée en 1985 sur décision du conseil municipal de La Roche sur Foron, l'Ecole Municipale de Musique est organisée autour d'une équipe pédagogique de 17 professeurs-musiciens qui guide, écoute et encadre 220 élèves intra-muros et 220 en écoles primaires (Arenthon, Cornier, La Roche).

Les enseignants, rompus aux difficultés de la pratique et de la maîtrise de ce merveilleux moyen d'expression, exploitent des techniques dynamiques et modernes. Les occasions de se produire sur scène font partie de leur quotidien. Tous les styles et types de formations sont abordés. Le champ d'activités de l'école s'adresse autant aux curieux qu'aux mélomanes, aux amateurs qu'aux futurs professionnels.

2.5 Les installations sportives rochoises

Le complexe sportif « Georgette et Pierre Labrunie »



Le complexe sportif rochois a été construit en 2007 par la commune pour répondre à des besoins qui concernaient les scolaires, les associations sportives et la jeunesse de notre commune. Sa structure originale, composée d'un gymnase et de quatre salles spécialisées (Judo, Boxe, Tennis de Table et Escalade) a permis d'élargir considérablement les activités proposées aux scolaires, mais aussi aux jeunes Rochois pendant le temps extra-scolaire.

10 associations sportives (Aïkido, Badminton, Basket, Boxe, CAF, Gym, Hapkido, Judo, Taekwondo, Tennis de Table) ont élu domicile au complexe sportif pour des séances hebdomadaires d'entraînement et des compétitions officielles le week-end

L'espace aqua-ludique des Forons



Il dispose de cinq bassins en plein-air, dont un bassin équipé d'une couverture amovible en cas de mauvais temps.

Conçu pour répondre à un besoin d'apprentissage fort, l'espace aqua ludique des Forons accueille les scolaires des communes du Pays Rochois, d'Arbusigny, de Pers-Jussy, de Reignier et de Scientrier. Il permet un bon déroulement du parcours sportif scolaire rochois, « savoir nager ».

Le gymnase du Pays Rochois juxtaposant le stade de Football « Jean Moenne »

Gymnase intercommunal mis à la disposition des établissements scolaires publics et des clubs sportifs la semaine et le week-end.

Les sentiers VTT balisés

La Roche compte 2 sentiers balisés de 20 et 40 km. Ils sont proposés à l'Office de Tourisme dans un topoguide « Les Bornes en VTT » qui répertorie 15 sentiers situés sur l'ensemble du Massif des Bornes.

Le Tennis Club Rochois

Rénovés récemment, ceux-ci permettent d'accueillir de nombreux licenciés du plus petit au plus âgé, en cours ou pour son plaisir.

Les espaces sportifs publics : 7 aires de jeux, 2 éco-stades, 1 parcours familial et sportif

3. OFFRES ROCHOISES DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

3.1 La petite enfance de 0 à 3 ans

Un Relais d'Assistants Maternels (RAM)

C'est un service du CCAS cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Conseil Départemental, qui met en relation les parents ou futurs parents qui le souhaitent avec des assistants maternels indépendants agréés. Il participe à la professionnalisation du métier d'assistant maternel et à la qualité d'accueil du jeune enfant en accompagnant les professionnels dans le contexte des modes d'accueil individuels.

Il est accessible aux habitants de La Roche-sur-Foron et aux parents employeurs d'une assistante maternelle de La Roche-sur-Foron, il y a 45 assistantes maternelles sur notre commune.

Le RAM informe également toutes les personnes intéressées par la profession d'assistant maternel, et il les oriente dans leurs démarches (formation, agrément...).

Des structures multi-accueils

La structure multi-accueil n'est pas un simple système de garde. En défendant des valeurs pédagogiques et éducatives autour de l'enfant et de sa famille, elle met en application le projet politique et social de la Ville. Le projet de la structure met la priorité sur l'éveil de l'enfant et son épanouissement.

Des intervenants extérieurs travaillent auprès des enfants ou du personnel en fonction des besoins :
Psychothérapeute, musicien, conteur,...

Sur la Commune, il existe deux multi-accueils gérés par le CCAS qui reçoivent les enfants rochois :

Multi-accueil Pom'canaille. Accueil des enfants de 2.5 mois à 3 ans.

Agrément pour 26 enfants par jour.

Effectifs 2021: 10 enfants de 2.5 mois à 16 mois et 16 enfants de 16 mois à 3 ans.

Accueil régulier et occasionnel - Ouvert de 7h30 à 18h30

Multi-accueil Rock'cœur. Accueil des enfants de 16 mois à 3 ans.

Agrément pour 16 enfants par jour.

Accueil régulier et occasionnel - Ouvert de 7h30 à 18h30



3.2 Les écoles rochoises et offres municipales sur le temps scolaire (3-11ans)

3.2.1 Présentation des écoles rochoises

Les écoles maternelles publiques relèvent de la compétence de la CCPR : L'accueil périscolaire (matin, midi et soir), ainsi que l'accueil extra-scolaire (le mercredi et durant les vacances)



École maternelle Chamboux

473 rue de la Bénite Fontaine 74800 LA ROCHE SUR FORON

5 classes

115 élèves



École maternelle Vaulet

123 Rue Bernard Vaulet 74800 LA ROCHE SUR FORON

5 classes

141 élèves



École maternelle Cadoret

90 Rue de l'Europe 74800 LA ROCHE SUR FORON

5 classes

125 élèves

Ecoles élémentaires publiques relevant de la compétence communale au niveau scolaire et périscolaire



École primaire du Bois-des-Chères CP-CE1

451 Avenue de la Libération 74800 LA ROCHE SUR FORON

8 classes

156 élèves à la rentrée 2021



École primaire Mallinjoud CE2-CM1-CM2

49 Avenue de la Gare 74800 LA ROCHE SUR FORON

14 classes

282 élèves à la rentrée 2021



École primaire de Champully CP-CM2

2900 Route de Lavillat 74800 LA ROCHE SUR FORON

une classe à cinq niveaux

19 élèves à la rentrée 2021

Les horaires scolaires sont décalés de 10 à 20 minutes entre les écoles permettant aux familles ayant une fratrie la dépose des enfants entre les différentes écoles.

Afin de favoriser la mixité sociale et culturelle, les écoles élémentaires publiques Rochoises accueillent les élèves par cycle sauf pour l'école de Champully située sur le haut de la ville au lieu-dit « Champully »

3.2.2 Participations de la ville à la vie scolaire

➤ Le contrat Local à la scolarité (CLAS)

Le CLAS est un dispositif financé par la CAF et la Mairie de La Roche-sur-Foron.

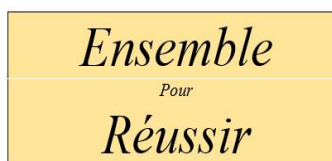
Cette action existe depuis la rentrée 2009-2010 à la Roche-sur-Foron et permet à notre commune, riche de ses différences culturelles et sociales, d'aider des enfants scolarisés :

- à acquérir une méthode,
- à élargir leurs centres d'intérêt en s'appropriant les ressources du territoire,
- à renforcer leur autonomie.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Elles visent à soutenir les initiatives qui, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire, ni à la responsabilité éducative première des parents, apporte un soutien aux élèves en difficulté par des aides méthodologiques ou des activités socio-culturelles. L'objectif principal est de redonner confiance aux enfants.



**CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA SCOLARITE (CLAS)**



L'accompagnement à la scolarité pour les enfants du CE2 au CM2 est dispensé par deux animateurs qualifiés. Ils travaillent en partenariat avec l'équipe pédagogique des écoles de Mallinroud pour offrir aux élèves une aide méthodologique et des moyens pour favoriser leur apprentissage.

Les actions d'accompagnement à la scolarité sont inscrites dans le cadre d'une charte nationale CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Public visé : Le CLAS s'adresse, de manière générale, aux enfants et aux jeunes scolarisés, des écoles élémentaires. Les actions s'exercent dans un cadre laïc, sans prosélytisme, assurant la mixité des garçons et des filles, et sont ouvertes à tous sur l'ensemble du territoire.

Le thème 2021-2022 : ensemble pour réussir

Lieu de déroulement de l'action ou territoire concerné

Les actions CLAS se déroulent hors du temps d'enseignement et sont distinctes de celles que l'Education nationale met en œuvre pour les élèves en difficulté.

Les comités départementaux veillent à la cohérence des dispositifs d'accompagnement des élèves hors du temps scolaire en validant ou non les projets présentés chaque début d'année scolaire.

Évaluation.

Un bilan annuel est effectué à partir des remontées d'informations transmises par les agents porteurs du projet. Ce dernier est transmis à la CAF pour validation.

➤ **Les parcours culturels**



Au cours de sa scolarité, chaque jeune suit des enseignements qui constituent l'un des fondements d'une éducation artistique et culturelle ; ce fondement est souvent complété par des actions éducatives et s'enrichit d'expériences personnelles ou collectives, à l'école et en dehors de l'école. Constatant que cette éducation artistique et culturelle est encore trop inégale d'un jeune à l'autre, pour des raisons diverses (socioculturelles,

géographiques), la commune de La Roche sur Foron, depuis 2001, a opté pour la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ayant pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.

La commune sous convention avec l'Education Nationale d'une durée de 3 ans (2020-2023) a mis en place un parcours culturel concernant l'éducation artistique et culturelle des jeunes pendant le temps scolaire dans les écoles élémentaires publiques de la commune.

Intégrer l'éducation artistique et culturelle dans les parcours scolaires comme une dimension fondamentale de la formation des élèves répond à plusieurs objectifs essentiels partagés par les partenaires de la présente convention, parmi lesquels :

- Accroître l'égalité des chances en réduisant l'inégalité d'accès à la culture et aux pratiques artistiques.
- Favoriser la mise en relation des élèves avec la création artistique, multiplier les occasions de rencontres avec les œuvres et de fréquentation des lieux culturels du territoire.
- Concourir au développement intellectuel et sensible des élèves par l'échange, la découverte de différentes formes d'expression artistique et la rencontre d'autres cultures.
- Favoriser la réussite des élèves par l'expression de tous les potentiels artistiques et culturels individuels.
- Contribuer à la formation de l'identité culturelle et citoyenne de chacun, concourir à l'apprentissage de la vie civique et sociale.

En partenariat avec :

- Les services de la Ville : service Éducation, l'école municipale de musique, la médiathèque municipale ;
- les élus de la Mairie en charge de la culture, de l'environnement, de la citoyenneté et de l'éducation;
- La MJC et l'office du tourisme.



Pour l'année scolaire 2021-2022, le service éducation a élaboré avec ses partenaires les parcours suivants :

- « **Musique-Théâtre** » pour les classes de CP et les classes de CE1
- « **Le Grand Parcours Littérature** » pour les classes de CE2
- « **Arts visuels** » (contemporains) pour les classes de CM1
- « **Spectacle vivant** » (théâtre) pour les classes de CM2

La finalité de ce parcours doit permettre de s'assurer que chaque élève, au cours de sa scolarité en élémentaire, ait pu découvrir et investir au moins 3 domaines artistiques différents ; au travers d'un artiste ou d'une pratique artistique.

➤ Les parcours sportifs



L'enseignement du sport à l'école élémentaire publique est inscrit dans les programmes de l'Education Nationale. La municipalité met ainsi, à disposition, ses infrastructures, deux Educateurs Sportifs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et les maîtres-nageurs (BEESAN).

Les enseignants et les éducateurs sportifs de la ville établissent des cycles de progression ensemble, de manière à trouver une cohérence et à travailler sur les transversalités des matières. Les modalités de l'offre de la ville de La Roche-sur-Foron :

- La mise à disposition d'équipements et de sites sportifs,
- Les conditions de l'intervention d'agents territoriaux,
- L'organisation et la prise en charge des transports.

Le savoir nager : correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement. L'attestation scolaire « savoir-nager » qui est délivrée par le directeur de l'école, est incluse dans le livret scolaire.

Le savoir skier : La pratique du ski de fond pour les classes d'ULIS et les cours moyens première et deuxième année.(CM1 et CM2).

La pratique de l'escalade : Activité proposée pour les classes du C.P au C.E.2. de 24 séances soit 20 heures pratiquées au cours de la scolarité de l'enfant en élémentaire.

Le savoir rouler : Lancé en 2021 à La Roche par la première acquisition de 30 vélos pour l'école du Bois des Chères (CP-CE1) , le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » a pour objectif de garantir à chaque enfant l'acquisition de savoirs sportifs fondamentaux indispensables pour leur épanouissement, leur santé, leur autonomie et leur sécurité.

Les 3 étapes du "Savoir rouler à vélo" dans le socle commun des compétences.

- **1^{ère} étape : Savoir Pédaler :** maîtriser les fondamentaux du vélo.
Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner. CP/ CE1
- **2^{ème} étape : Savoir Circuler :** découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

- **3^{ème} étape : Savoir Rouler à Vélo** : circuler en situation réelle
Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.
- **Les bibliothèques Centres de documentation (BCD)**

La ville de La Roche-sur-Foron s'est attachée à conserver les BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) dans les écoles. Deux agents communaux sont missionnés afin de gérer le prêt des livres et également d'assurer leur remise en état. Ce choix s'est fait parallèlement à la forte volonté de développer la curiosité des élèves à venir fréquenter la Médiathèque qui met, notamment par les nombreux partenariats lors des parcours culturels, ses compétences au service des enseignants grâce à une aide technique et l'accueil des classes dans sa structure.

➤ **L'informatique à l'école**

La ville de La Roche-sur-Foron a l'ensemble de ses écoles élémentaires équipé d'outils numériques performants et innovants depuis 2015.

Il a été installé dans toutes les classes des trois écoles :

- * Trois clients-légers en fond de classe, d'une imprimante couleur prévue à l'usage des élèves et d'un client-léger//imprimante prévu à l'usage exclusif de l'enseignant,

- * d'un tableau et d'un vidéoprojecteur numérique Interactif.

Et une salle de 20 clients légers (mini-ordinateur connectés au serveur externe) à l'école du Bois des Chères. Cette année 2022, bénéficiant de subventions d'état, les écoles se verront équipées de 88 tablettes numériques réparties sur les 3 écoles. La préparation et mise en service des tablettes s'effectueront en partie grâce à la mise à disposition de l'informaticien de la commune. Chaque tablette comprend l'installation de l'ensemble d'applications nommé « Pack Educ » qui se compose d'une sélection d'utilitaires et applications éducatifs pratiques pour travailler en classe pour le primaire.

➤ **Le service de restauration scolaire**

La Commune assure la restauration scolaire des écoles élémentaires publiques. Ce temps est un temps d'éducation à part entière, basé sur des principes éducatifs mais aussi, sur la découverte du goût, de nouvelles saveurs.

La priorité donnée est celle d'une alimentation à base de produits bio et de produits locaux issus de l'agriculture raisonnée (90 % au mois de septembre 2017).

A ce jour, on comptabilise 382 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant du Bois des Chères soit 72 % des effectifs scolaires.

L'augmentation des effectifs depuis la rentrée 2014 a entraîné une réflexion sur l'accueil des enfants, notamment pour continuer de bénéficier d'un temps de repas suffisant (25 minutes assis).

Après concertation et étude de projet, il a été convenu que l'ensemble des Cm2 de l'école Mallinjoud se rende au collège pour prendre leur repas. Cette décision a été appréciée d'une part par les familles mais a aussi ravi les enfants.

Ce temps méridien devient alors une passerelle entre l'école élémentaire et le collège.

3.2.3 Les activités extra scolaires

Une école de sport

L'école de sport accueille des enfants du cycle 3 jusqu'au CM2 des écoles élémentaires Rochoises publiques pour la pratique d'activités sportives le mercredi dans le cadre de L'USEP.

Le but de cette « école de sport » est de permettre à des enfants de pratiquer un sport l'escalade et/ou le ski de fond, dans le cadre extra-scolaire en utilisant les structures sportives municipales et intercommunales. Ainsi, une centaine d'enfants sont accueillis pour pratiquer l'escalade et le ski de fond.

Cette pratique régulière peut susciter des vocations et se finaliser éventuellement par un engagement volontaire et personnel dans un club sportif local.

Les objectifs poursuivis sont de :

- Créer une passerelle entre l'école et les associations
- Faire découvrir une multitude d'activités
- Développer les capacités motrices de l'enfant

L'école des sports met en place également des stages sportifs durant le mois de juillet : sports de pleine nature, sports nautiques et sports d'eaux vives. Cette formule de stage permet une pratique plus intense et reste adaptée à chaque enfant.

L'encadrement de ces stages se fait par les ETAPS de la commune et les Brevetés d'Etat des disciplines sportives concernées. Tous les intervenants garantissent, par leurs qualifications, une approche pédagogique adaptée, dans le respect des règles de sécurité. En partenariat avec le service animation du CCAS de la commune, en période de petites vacances scolaires, pour la mise en place de séances : sportives spécifiques ouvertes à tous.

L'accueil de loisirs 3-12 ans. (se référer au PEDT de la Communauté du Pays Rochois)

Chaque mercredi et durant les vacances scolaires, la CCPR accueille les enfants de 3 à 12 ans au Centre de loisirs de Montisel situé sur le plateau d'Orange (commune de St Sixt).

Cet accueil de loisirs représente un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Il permet aux enfants de découvrir les autres, les règles de vie en collectivité et ce grâce à la pratique de différentes activités socio-culturelles.

Chaque jour, des activités ludiques sont organisées par les animateurs, avec notamment des sorties à caractère plus exceptionnel.

Les enfants peuvent également assister à des spectacles, faire des sorties à la journée ou s'initier à diverses pratiques artistiques et sportives grâce à l'intervention de professionnels.

3.3 Les 12-17 ans.



Le service Animation Jeunesse est une structure fonctionnant en Accueil de Loisirs Sans Hébergement 12-17 ans en période scolaire et extrascolaire (vacances scolaires, mercredis et ponctuellement samedis). Ses objectifs sont de promouvoir la participation des jeunes à la vie locale, de soutenir les projets et les initiatives collectives, et de rendre les jeunes acteurs sur le territoire.

Ce service propose :

- des accueils spécifiques : soirées, atelier cuisine, gymnase, jeux de sociétés, sorties lacs, visites...
- de l'information jeunesse : BAFA, emploi (curriculum vitae, lettre de motivation),...
- un accompagnement de projets jeunes : création d'un séjour, réservation, démarche d'autofinancement (ventes de gâteaux, tombola,...)
- animations de proximités, fête de quartier.
- des actions en partenariat avec les associations, les établissements scolaires (Marche d'orientation, mesure de responsabilisation,...), acteurs sociaux (collecte alimentaire, distribution des colis de Noël,..)

Il répond à des missions variées :

- Organiser des loisirs et vacances pour tous.
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, s'ouvrir sur l'extérieur, devenir acteur de ses loisirs et dans sa Commune.
- Proposer un lieu d'accueil, d'écoute et de loisirs.

En 2021 ce sont 490 inscriptions pendant les périodes de vacances scolaires (hiver, été et automne) dont 15% d'enfants domiciliés hors commune, la période d'avril étant limitée à 4 enfants de personnel prioritaire.

Juliette, Lucas et Gaël se sont rendus disponibles pour plusieurs remplacements ou renforts d'équipe avec des services de la commune.

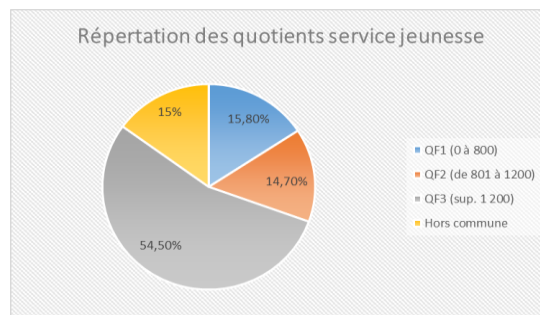
- Un taux de fréquentation de 94 % dont 56 % des présences sont des jeunes de 11 à 13 ans.
- 188 jeunes différents lors des vacances scolaires.

- 268 jeunes différents sont venus aux ateliers jeux de société réalisés sur le temps de midi aux collèges sur 2021 (public et privé).
- Projet partir ailleurs : création d'un séjour par les jeunes avec des actions d'autofinancement.
- un projet marche d'orientation pour les CM2 de Mallinjoud.

Pour la suite le service souhaite s'orienter vers deux objectifs :

- Permettre un accès à la culture, au sport et loisirs en favorisant les échanges et l'intégration de tous.
- Permettre aux jeunes d'être acteur en lui donnant les moyens d'exprimer ses idées, ses envies, dans un cadre de mesures éducatives et citoyennes.

La fréquentation en quelques chiffres avec la mise à jour du quotient :



4. LE TEMPS PERISCOLAIRE – PROJET 2022-2025

Le temps périscolaire est le temps passé par l'enfant à l'école en dehors du temps Education Nationale. Ces temps sont sous la responsabilité organisationnelle, pédagogique et financière de la ville.

Ainsi l'accueil du matin, la pause méridienne (pause déjeuner) et l'accueil du soir sont des temps périscolaires. Les concertations menées au cours de l'année 2018 ont rétabli la semaine à 4 jours. Le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a acté ce fonctionnement le 8 février 2018.

4.1 Les accueils périscolaires existants



Salle Bois des Chères



Salle Mallinjoud



Salle Champully

4.1.1 Les horaires

Les services périscolaires sont organisés de manière à pouvoir proposer aux familles un accueil le matin dès 7h30, le midi et dès 16h05 suivant l'école concernée et jusqu'à 18h30.

4.1.2 Le contenu

L'accueil périscolaire fonctionne dès le premier jour de la rentrée scolaire et tout au long de l'année durant les périodes scolaires.

Ainsi les animateurs veillent à ce que chacun puisse :

- * Exprimer ses choix d'activités
- * Exprimer ses idées concernant l'élaboration des projets
- * Communiquer avec les autres (enfants et adultes)
- * Participer à la vie du groupe : participation à des tâches simples, organisation d'activités...

Aux animateurs de :

- * Proposer plusieurs activités
- * Mettre en place les activités proposées par les enfants
- * Être attentifs à l'expression de leurs envies, de leurs critiques lors des temps formels comme informels.
- * Mettre en place avec les enfants les règles de vie.

4.1.3 La tarification


La tarification est modulée suivant 6 quotients C.A.F identiques à ceux de la C.C.P.R. avec une première tranche "de 0 à 400". Par cette tranche basse, la commune prend en considération les foyers à faibles revenus et permet l'équité dans l'accessibilité.

La tarification ainsi que le règlement de fonctionnement des différents accueils périscolaires sont proposés par les élus lors de la commission éducation agendée en avril-mai et voté par le conseil municipal.

Annexe (1) Tarifs périscolaires de l'année à venir

Annexe (2) Règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire

4.1.4 Une journée type en périscolaire

| Une journée type à l'école élémentaire publique de la Roche-sur-Foron | |
|--|---|
| | Déroulement |
| Périscolaire matin A partir de 7h30 | L'enfant est accueilli « en douceur » par l'équipe. Il a le choix de participer à une activité structurée ou de jouer librement. |
| Temps de transition – 10 min avant le début du temps scolaire compris entre 8h25 et 8h35 en fonction de l'école : ouverture des portails | Les enfants en périscolaire matin rejoignent leurs camarades dans la cour, où un temps d'accueil de 10 min est proposé sous la responsabilité des enseignants. |
| Temps d'enseignement « matin » - Compétence éducation Nationale | |
| Fin du temps scolaire Champully 11h30 - Bois des Chères 11h55 - Mallinjoud 12h05 | |
| <p>Champully : Après l'appel, les enfants sont récupérés par les animateurs afin de prendre le bus pour rejoindre le restaurant scolaire.</p> <p>Bois des Chères : Après l'appel fait par les enseignants, les enfants sont récupérés dans les classes par leur animateur référent. Ils sont ensuite accompagnés dans la cour pour un petit temps récréatif avant d'être conduits au restaurant scolaire avec ce même animateur.</p> <p>Mallinjoud : Après l'appel effectué par les animateurs, les enfants rejoignent leur animateur référent au point de rassemblement. Après un temps récréatif, ils rejoignent à pied, le restaurant scolaire.</p> <p>Selon les groupes, l'enfant bénéficie d'un temps récréatif, temps libre, avant ou après la pause méridienne ou dans les deux cas si c'est possible.</p> | |
| <p>Le temps de Restauration scolaire</p>  <p>Le Restaurant du Bois des Chères accueille les enfants des 3 écoles élémentaires publiques Rochoises.</p> | <p>Les repas se prennent sous forme de self-service (adapté à la taille de l'enfant) et sont composés de 80% de produits biologiques ou issus d'une agriculture locale, raisonnée et saisonnière. Toujours accompagnés par les animateurs, après une hygiène correcte des mains, les enfants se servent au self et rejoignent la salle du réfectoire. Ils partagent leur repas avec leur animateur. Après avoir débarrassé leur plateau les enfants rejoignent leur groupe et retournent dans leur établissement.</p> <p>Les élèves de CM2 sont accueillis au Collège Les Allobroges qu'ils rejoignent à pied dès la fin des cours du matin. Cet accueil permet une passerelle entre l'école élémentaire et le collège.</p> |
| Temps d'enseignement « après-midi » - Compétence éducation Nationale | |
| A 13h20/25 pour l'école Champully et Bois des Chères et 13h45 pour l'école Mallinjoud, le relais est pris par les enseignants dans la cour où un temps d'accueil de 10 minutes est assuré avant le début du temps scolaire. | |
| Accueil du soir | <p>Après l'appel, les enfants prennent leur goûter et vont se « défouler » dans la cour.</p> <p>Ils auront le choix entre une activité manuelle, sportive, un temps libre ou une activité suivie sur inscription par période inter-vacances.</p> <p>A la fin des ateliers sportifs et créatifs l'animateur conduit les enfants inscrits en périscolaire puis conduit au portail les enfants qui rentrent chez eux.</p> <p>A la fin de tout accueil, échelonné ou non, les parents ou les personnes autorisées viennent en périscolaire récupérer leurs enfants.</p> |

Les Objectifs

Permettre à l'enfant d'agir à son rythme et de pouvoir considérer ce temps comme un temps de « réveil »
Permettre aux parents d'échanger avec l'animateur afin de faire le lien entre la famille et l'école.

Permettre à l'enfant :

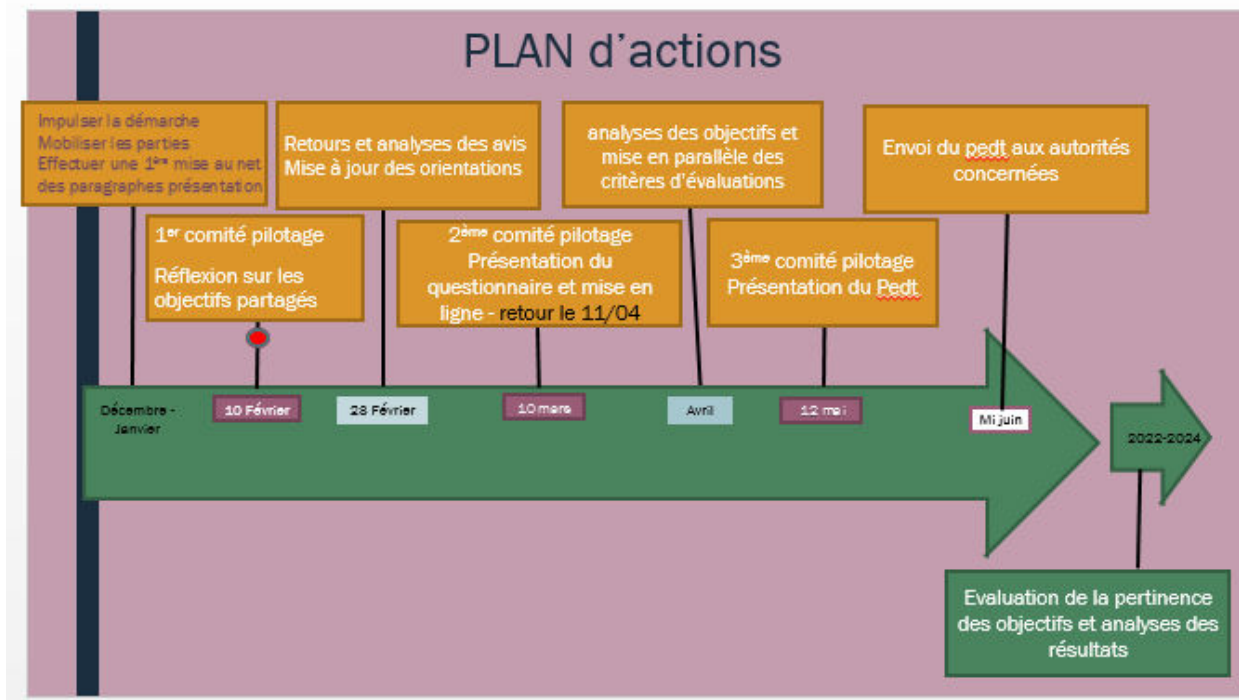
- de faire une pause ;
- de développer son autonomie ;
- de partager les règles d'hygiène ;
- de découvrir de nouvelles saveurs ;
- de s'approprier une alimentation saine, variée et équilibrée ;
- d'apprendre à s'exprimer librement en respectant les règles de vie de la collectivité et de partager un moment convivial.

Proposer un moment convivial et agréable,
Offrir à l'enfant la possibilité de faire une activité structurée ou non : atelier sportif ou créatif ou permettre à l'enfant de « ne rien faire »,
Permettre à l'enfant d'être responsable de son temps,
Développe la sociabilité, la motricité et la confiance en soi,
Offrir à l'enfant un « espace leçon »,
Prendre le temps d'échanger avec les parents sur la journée de leur enfant.

4.2 Les réflexions engagées pour la réécriture du PEDT 2022-2025

4.2.1 Une construction riche d'échanges

- Par des temps de concertation planifiés grâce à des comités de pilotage invitant l'ensemble des acteurs co-éducatifs.



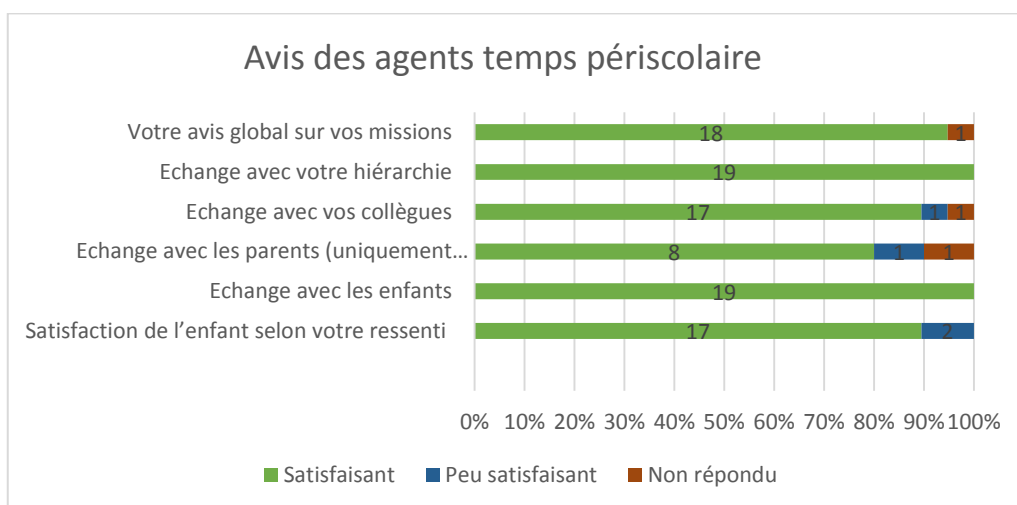
- Par des avis recueillis

La commune de La Roche-sur-Foron afin d'affirmer les ambitions éducatives pour les enfants de 6 à 11 ans qui vivent et partagent les temps périscolaires a recensé, via des questionnaires (joints en annexe) :

1. L'avis des agents périscolaires

73 % ont répondu (absences liées à la période de pandémie).

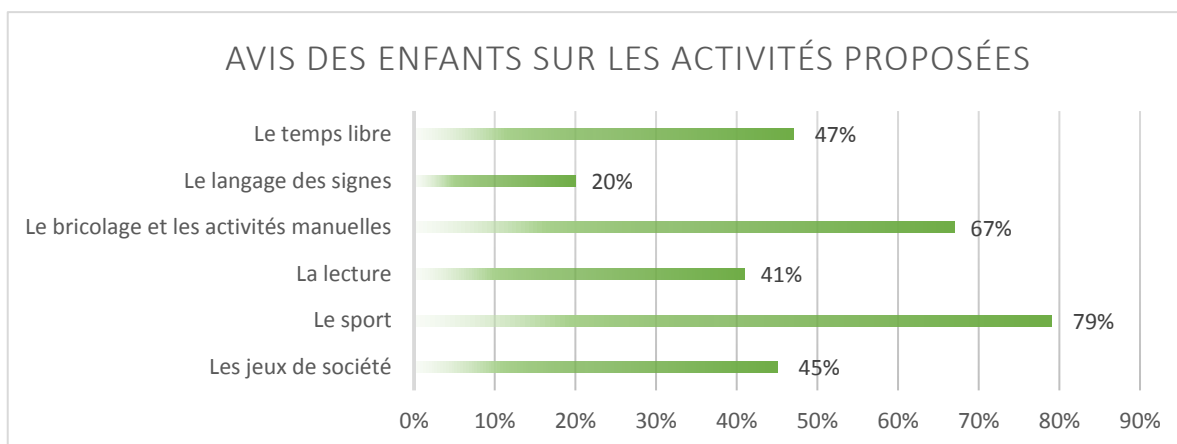
Pour la majorité environ 80 %, les agents sont satisfaits des temps périscolaires qu'ils encadrent, sans avoir à faire face à de grandes difficultés. Le temps de concertation, de préparation et le matériel mis à leur disposition leur suffisent pour mener à bien leur mission.



2. L'avis des enfants

95% des enfants inscrits en périscolaire soir sur les 3 écoles ont répondu.

➤ 97% aiment venir en périscolaire et 2/3 ne trouvent pas leur journée fatigante



➤ Concernant la proposition de nouvelles activités :

- L'utilisation de l'informatique pour 44 %
- Les rencontres intergénérationnelles, le Théâtre et le chant pour 18 %

3. L'avis acteurs éducatifs (enseignants, parents, agents d'animation, élus, etc.)

Quelles sont les 3 orientations prioritaires à prendre en faveur des enfants pour les prochaines années pour construire le projet Educatif ? (*Bilan des réponses - joint en annexe*)

Orientation 1 : Faire du temps périscolaire des lieux d'apprentissage du bien vivre ensemble.

- En favorisant l'aide au dialogue et à la prise de parole - 56,5%,
- En développant des actions permettant la découverte d'autres espaces éducatifs - 50%,
- En permettant à des publics d'âges différents de se rencontrer - 46,7 %

Orientation 2 : Agir sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- En veillant à une alimentation responsable : production locale, bio, produits de saison, commerce équitable, gaspillage alimentaire...) - 73,1%
- En sensibilisant les enfants aux gestes de protection de l'environnement au quotidien (électricité, eau...) - 65,6%
- En développant des actions éducatives en lien avec les enjeux climatiques (pollution, déchets, ...)- 59,1%

Orientation 3 : Développer l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté

- En développant l'esprit collectif - 76,1%
- En développant une éducation à la paix et à la non-violence - 76,1%
- En développant des actions permettant la découverte des institutions- 34,8%

4.2.2 Les orientations du PEDT (objectifs, actions et critères d'évaluations)

Orientation 1 : Faire du temps périscolaire des lieux d'apprentissage du bien vivre ensemble.

Objectifs visés

Développer des savoir-être : expression de la créativité et de la sensibilité, capacité relationnelle et d'écoute, capacité à juger, décider et donner son avis, capacité à être autonome, savoir-vivre,

Actions à mettre en place

- Renforcer la prise en compte des choix de l'enfant dans les activités proposées.
- Maintenir et faire évoluer au besoin les règles de vie communes.
- Renforcer la participation des enfants à la vie et aux tâches collectives.

Critères d'évaluation

Mise en place d'outils d'évaluation adaptés à chaque tranche d'âge (participation et temps de parole). Actualisation et respect des règles de vie (création de supports, etc.). Nombre de tâches collectives partagées.

Orientation 2 : Agir sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Objectifs visés

Promouvoir des actions en lien avec le développement durable et permettre l'élargissement de l'horizon culturel, artistique et sportif.

Permettre à l'enfant d'éprouver, d'appréhender, de découvrir, d'expérimenter et d'agir dans son environnement ;

Inscrire les projets et actions dans une démarche d'éco-citoyenneté et de développement durable ;

Actions à mettre en place

- Proposer des activités périscolaires utilisant des matériaux recyclés en grande majorité.
- Assurer une continuité des actions éducatives liées à l'environnement promulguées sur le temps scolaire (LPO, FNE notamment)

Critères d'évaluation

Développement de partenariats locaux pour accompagner la démarche.

Accroître le nombre d'activités et thématiques abordées

Orientation 3 : Développer l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté

Objectifs visés

Promouvoir l'engagement citoyen et l'éducation à la citoyenneté

Actions à mettre en place

- Continuer la mise en place des conseils d'élèves.
- Favoriser la participation des enfants aux manifestations communales (dispositif Action Jeunes, cartes de Noël pour les personnes âgées, semaine intergénérationnelle, etc.).
- Valoriser l'implication des enfants dans le projet en lien avec les écoles.

Critères d'évaluation

Actions mises en place par les conseils d'élèves. Réalisation d'événements et nombre d'enfants ayant participé. Adhésion des enfants à la vie en collectivité et au respect des règles établies.

4.2.3 Les animations des accueils périscolaires 2022-2025

Au vu des trois orientations retenues, il sera proposé aux enfants des activités libres de choix en fonction de leurs envies permettant : de la lecture, des activités manuelles, du temps libre, des grands jeux alliant motricité et jouabilité, jeux de balles, etc ...

Les enfants devant rester acteurs de leurs fins de journée, il sera pris en compte que certains n'ont pas l'énergie ou la volonté de se lancer dans des activités compliquées et les activités adaptées en fonction.



Une priorité sera donnée pour chacune des activités afin qu'encadrants et enfants soient sensibilisés à l'environnement et à son respect.

Pour aller au-delà des gestes individuels, une journée de sensibilisation aux ramassages des déchets sera planifiée courant octobre, mars et juin de chaque année. Des groupes d'enfants encadrés par leurs animateurs, partiront aux abords de leurs écoles respectives, équipés de gants et sacs poubelles afin de récupérer les déchets à l'extérieur de leurs écoles. Une analyse découlera de chacune des sorties et un diagnostic des déchets récoltés sera établi afin qu'une information

de sensibilisation puisse être transmise aux enfants, aux acteurs pédagogiques et aux parents.

A la rentrée de septembre 2022 et sur la durée du PEDT seront proposés également des Temps d'Activités Hebdomadaires (TAH). D'une heure ou une heure et demie « pleine », ces TAH proposeront des projets d'animations élaborés, à raison d'une à deux fois par semaine sur les temps périscolaire du soir à l'école du Bois des Chères et de Mallinjud.

Pour faciliter l'accès au plus grand nombre, même si l'apport pédagogique et matériel sera différent de celui d'un temps classique, la tarification sera, elle, identique à celle de 2 ou 3 temps d'accueil périscolaire (facturation à la demi-heure) prenant en compte le quotient familial des familles.

Proposition de contenu des Temps d'Activité Hebdomadaires :

- **Des ateliers créatifs**



Il s'agit de proposer aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir, une activité orientée sur la compétence particulière d'un animateur :

- Atelier de créations manuelles issues de matériaux de récupération,
- Atelier Danse.

Ces ateliers se dérouleront sur une période définie au préalable de 6 à 7 semaines, suivant le projet envisagé, avec un engagement moral de l'enfant sur sa participation régulière.

- **Des ateliers jeux en partenariat avec la médiathèque**

En partenariat avec la médiathèque de La Roche-sur-Foron, nous proposerons un atelier intitulé :
« Fan de jeux ».



Nous diversifierons les échanges autour de jeux et participerons à promouvoir l'intérêt pour les familles de fréquenter la médiathèque avec leurs enfants. Nous espérons par ce biais ludique favoriser l'échange, l'éducation, l'intégration, l'appropriation de la culture et l'expérimentation des enfants. Le bibliothécaire se chargera d'orienter et de conseiller les animateurs sur les jeux susceptibles de les intéresser en fonction de l'âge des enfants, ou encore de leurs centres d'intérêt. Dans la plupart des cas, il motivera surtout les animateurs à se diriger vers de nouveaux jeux dans le but de favoriser la découverte : le jeu permettant le développement individuel (psycho-moteur-sensoriel), familial et social de l'enfant.

Cette activité permettra à l'enfant d'acquérir de nombreuses compétences qu'il utilisera pour continuer à apprendre et comprendre le monde qui l'entoure.

Jouer est essentiel pour l'enfant, c'est pourquoi le jeu est un véritable laboratoire d'apprentissage et de bien-être.

- **Des activités intergénérationnelles en partenariat avec le Foyer des Personnes Agées (FPA)**

La proximité du Foyer pour personnes âgées avec les écoles va nous permettre de mettre en place des rencontres régulières et planifiées afin de programmer des échanges sur plusieurs thématiques : l'école d'aujourd'hui et d'hier, les chansons, les jeux, etc



Les enfants pourront prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et du respect entre les âges. Ces rencontres seront source également pour eux d'une transmission de savoir : savoir-faire et savoir-être.

Les personnes âgées, quant à elles, vont se sentir valorisées en partageant leur expérience, leur vécu et éventuellement cela lui permettra de rompre leur isolement en atténuant leur solitude.

Par une attitude bienveillante pour laisser des liens se créer entre les deux publics, ces activités intergénérationnelles seront des moments agréables et riches, de découverte de l'autre !

Sur la base du volontariat des enfants et avec l'aval des parents seront prévus des échanges :

- Au début, simples autour d'un goûter. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel...).
- Dans un second temps, de véritables activités manuelles seront organisées. Une correspondance entre les résidents volontaires et les enfants (cartes, courriers, photos, etc ...) sera aussi mise en place.

Ces projets de rencontres intergénérationnelles sont des moments forts qui visent la citoyenneté de chacun, à maintenir et développer les liens sociaux, et à inscrire chacun dans notre société quel que soit son âge.

- **Des activités sportives**

En partenariat avec le service jeunesse de La Roche-sur-Foron, nous proposerons un atelier intitulé :
« Les Kid's en action ».



Il s'agit d'éveiller et de susciter l'intérêt des enfants à la pratique des activités physiques et sportives, éventuellement d'une passerelle entre l'éducation physique à l'école et en club mais avant tout de permettre l'accès pour tous à une pratique sportive.

Ouvert aux enfants de 6 à 11 ans, il offre une découverte ludique des différentes disciplines sportives : sports de ballon, sports collectifs, sports originaux encadrés par des animateurs qualifiés.

L'atelier sportif a principalement pour but de :

- Faire découvrir le plaisir du sport et faire de celui-ci une activité favorisant l'équilibre physique des enfants en stimulant leurs capacités d'expression, leur maîtrise de soi et leur assurance,
- Initier à une variété de disciplines sportives, tant collectives qu'individuelles, avec le concours d'éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives, brevetés d'Etat, se familiariser à la pratique sportive, développer des capacités et aptitudes motrices,

Le sport au sein du temps périscolaire

| EST | N'EST PAS | PEUT-ETRE |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle offre sportive complémentaire • Un nouveau temps éducatif à investir aux côtés d'autres activités • Une activité favorisant la découverte ludique • Une activité accessible au plus grand nombre • Une activité complémentaire avec d'autres types de pratiques (EPS, club) • Un outil au service de l'inclusion sociale | <ul style="list-style-type: none"> • De l'enseignement sportif inclus dans les programmes scolaires • Du sport à vocation compétitive telle que pratiqué dans certains clubs | <ul style="list-style-type: none"> • Une passerelle vers l'adhésion au club local • Un lien avec le projet d'école • Un facteur complémentaire de développement et de santé pour l'enfant • Une sensibilisation à la différence et à la mixité • Une opportunité pour de nouveaux partenariats entre le club sportif local et la collectivité |

Ce service est proposé pour les écoles élémentaires publiques Bois des Chères et Mallinjouit.

4.3 L'évaluation du projet 2022-2025

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire Rochois.

Ainsi afin de s'assurer du bon déroulement de ses temps, il est primordial de mettre en place une concertation entre les différents acteurs intervenants lors de la journée de l'enfant permettant un véritable travail partenarial

4.3.1 Rôle des commissions et leurs fréquences

L'évaluation de ce dispositif se poursuivra à l'aide :

D'un comité technique restreint par école

Composition : La direction périscolaire de chaque structure scolaire
L'ensemble de ses agents encadrants
L'agent en charge de l'atelier sportif.

Périodicité : tous les 2 mois

Rôle :

Le comité technique restreint est indispensable pour souder le groupe, pour motiver les différents encadrants et pour créer des synergies entre les différents membres de l'équipe. Il a un objectif double : l'efficacité par l'information et la consolidation du groupe par la concertation, sachant que les 2 notions sont interdépendantes. Il est donc primordial d'accorder toute son importance à cet espace et de l'utiliser de manière stratégique. Il servira à diffuser l'information utile à tous les membres de l'équipe de façon simultanée ou à traiter collectivement d'une question intéressant l'ensemble des enfants.

De commission éducation fera une synthèse du ou des comités techniques restreints

Composition : Monsieur le Maire de la Roche-sur-Foron,
Élu(e) en charge des affaires scolaires et les membres de la commission scolaire,
Le Directeur Général des Services,
L'Inspecteur (trice) de l'Éducation Nationale,
La responsable du service Éducation,
Le représentant de la D.D.C.S et des D.D.E.N.,
Les Directeurs des écoles élémentaires publiques rochoises,
Les représentants des parents d'élèves (un par école et suivant ODJ)

Périodicité : 3 réunions dans une année scolaire. Fin novembre – début mars et début juin

Rôle :

But consultatif et non décisionnaire, cette commission permet un lien entre les adjoints de la commission scolaire et les différents membres éducatifs rochois. Elle peut en outre donner son avis sur toutes les questions relatives à l'enseignement et les décisions prises en lien avec le temps encadrant le temps scolaire. Exemple ODJ : présentations des effectifs scolaires et périscolaire, des dérogations scolaires, du CLAS, des tarifs, des modifications de règlement de fonctionnement, travaux Mallinjou, etc....

4.3.2 Les critères d'évaluation

| Critères | Indicateurs | Méthode et outils |
|---------------|--|---|
| | | L'accueil périscolaire |
| Accessibilité | • Pourcentage d'enfants ayant accès à l'activité de leur choix | • Quantifier le nombre d'activités proposées, le nombre de places et le nombre de demandes / accueil périscolaire du soir : Atelier créatif, atelier sportif, autres activités ponctuelles. |
| | | • (accueil périscolaire du soir) Nombre d'enfants participants aux activités // nombre d'enfants présents / site / période |
| | | • Evaluation pendant 7 jours sur les 5 périodes scolaires |
| | | Bilan en fin de chaque année scolaire |

| | | |
|---|---|--|
| Qualité de l'accueil | <ul style="list-style-type: none"> Taux d'encadrement des enfants | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adultes//Nombre d'enfants présents Absentéisme des encadrants |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Bilan en fin de chaque période |
| | <ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des enfants | <ul style="list-style-type: none"> Entretien de groupe avec les enfants par période (SMILEYS) |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Une évaluation à chaque fin de période |
| | <ul style="list-style-type: none"> Fatigue de l'enfant évaluée par les agents, les enseignants, les parents. | <ul style="list-style-type: none"> Retours des parents lors des temps de transition. Retours des parents lors du questionnaire de décembre |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Comité Technique « Portes ouvertes » Lors des inscriptions |
| <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire de satisfaction | | |
| | | |
| Fréquentation | <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'absentéisme par tranche d'âge | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'enfants absents // nombre d'enfants inscrits |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Evaluation pendant 7 jours sur les 5 périodes scolaires |
| | | <ul style="list-style-type: none"> Evaluation pendant 7 jours sur les 5 périodes scolaires |

Ainsi, pour pouvoir établir une évaluation concrète et pertinente, il sera effectué 1 questionnaire par an (mi-décembre) qui sera adressé aux parents, enfants et aux encadrants.

Les questionnaires seront majoritairement à questions fermées, pour avoir un plus grand nombre de réponses et également faciliter la compilation des résultats :

- Adressés aux parents, accessibles sur le site web de la Ville et transmis dans les cahiers de liaison de leurs enfants,
- Adressés aux agents/intervenants transmis en version papier
- Adressés aux enfants en version papier sous forme ludique afin de connaître leurs appréciations concernant l'activité mais également leur sentiment de fatigue. Cette évaluation sera transmise par le biais du cahier de liaison.

Différents thèmes seront abordés dont : l'organisation des parents, de l'enfant durant la semaine, participation et satisfaction concernant l'accueil.

L'évaluation permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions périscolaires au regard des objectifs du projet éducatif territorial et des effets attendus. Les indicateurs de l'évaluation devront permettre aux élus et encadrants de piloter collectivement le projet territorial, de rendre compte de son avancement aux habitants et aux acteurs du territoire.

L'évaluation du projet se déroulera sur les deux années à venir.

Modalités de renouvellement du projet et de modification par avenant :

Le présent projet éducatif de territoire est un projet évolutif qui pourra faire l'objet, en cas de besoin, d'avenants.